

JOURNAL DE ROUBAIX

POLITIQUE, COMMERCE, INDUSTRIE
ANNONCES JUDICIAIRES, ADMINISTRATIVES & COMMERCIALES

BULLETIN COMMERCIAL DE ROUBAIX ET TOURCOING

Ce journal paraît les Mercredi, Vendredi et Dimanche.

ABONNEMENT : { Pour Roubaix, trois mois, 7 francs, 50
 " " six mois, 14 " "
 " " un an, 25 " "

Les lettres, réclamations et annonces doivent être adressées au rédacteur-gérant, bureau du Journal, Grande-Rue, 56.

Les abonnements, annonces et réclames sont payables d'avance.

Toutes les communications relatives au Journal doivent être déposées avant midi le jour de la publication.

On s'abonne et l'on reçoit les annonces, à Paris, chez MM. LAFFITE-BULLIER et C^{ie}, 20, rue de la Banque.

Le JOURNAL DE ROUBAIX est seul désigné pour la publication des annonces de MM. HAVAS, LAFFITE-BULLIER et C^{ie} pour les villes de Roubaix et Tourcoing.

L'imprimerie et les bureaux du JOURNAL DE ROUBAIX seront prochainement transférés rue du Vieil-Abreuvoir, 25, (coin de la rue Nain).

Roubaix, 14 Mai 1867.

BULLETIN.

La nouvelle de la conclusion du traité de Londres et de l'issue pacifique de la Conférence a été accueillie dans nos grands centres manufacturiers du Nord avec un froid et une réserve marquées. Notre fabrique n'a reçu aucune impulsion notable, et nous ne pouvons pas signaler d'amélioration dans la situation commerciale. On ne semble pas rassuré pour le présent, ni pour l'avenir.

Cette situation contraste étrangement avec le spectacle qui s'offrit à mes regards en juillet 1866, quand on apprit la cession de la Vénétie par l'Autriche et la conclusion d'un armistice entre cette puissance et la Prusse. On attribuait à notre gouvernement la gloire d'avoir mis un terme à une guerre terrible; par son influence il avait arrêté l'armée prussienne dans sa marche victorieuse. Les intérêts étaient rassurés, les transactions prenaient un nouvel essor. La France, l'Europe entière saluait avec ivresse le retour de la paix.

Aujourd'hui, au contraire, la défiance est générale et ce sentiment s'explique aisément. Comment pourrait-on se féliciter d'un accord imparfait sur une des plus petites questions du moment, alors que l'Europe en armes s'agit, émue, comme à la veille de ces grands événements qui bouleversent le monde, alors que les traités signés la veille sont violés le lendemain, que les faits les plus abominables sont consacrés par le droit de la force? Les peuples jugent parfois les choses autrement que leurs gouvernants et tout en nous associant aux généreuses pensées émises hier, devant les grands corps de l'Etat, par M. le

ministre des affaires étrangères, nous ne pouvons considérer sans effroi les terribles complications politiques et sociales qui s'élèvent de toutes parts, grandissent et viennent battre en brèche avec une force chaque jour nouvelle la sécurité et la paix du monde.

J. REBOUX.

M. le marquis de Moustier, ministre des affaires étrangères, a fait lundi au Corps législatif la communication suivante :

« Messieurs,

« La Conférence de Londres a terminé ses travaux et réunis le 7 de ce mois, les plénipotentiaires ont signé le 11 le traité qui détermine d'une manière définitive la situation internationale du grand duché de Luxembourg.

« Le gouvernement français s'était depuis longtemps préoccupé de l'état d'indécision où demeurait une question si importante pour la sécurité de nos frontières, que cette sécurité fut assurée par la réunion du grand duché à la France ou par toute autre combinaison. Le point capital pour nous était que la Prusse dans la condition nouvelle que lui avaient faite les derniers changements européens ne conservât pas, au delà de ses limites et en dehors de tout droit international, un état militaire qui constituait vis-à-vis de nous une position éminemment offensive.

« Nous étions autorisés à espérer que nos relations amicales avec le cabinet de Berlin prépareraient une solution favorable, car notre intention a toujours été de ménager les justes susceptibilités de la Prusse et d'admettre, dans une question qui avait à nos yeux un caractère européen l'examen loyal des traités et de l'intérêt des grandes puissances.

« Nous nous sommes empressés de le déclarer et d'écarter par cette déclaration toute cause de conflit.

« Les puissances ont entamé entre elles des négociations préparatoires auxquelles nous avons évité de nous mêler, dans un juste sentiment de réserve et de modération. A toutes les questions qui nous ont été adressées, nous avons répondu que nous accepterions toute solution compatible avec notre sécurité et notre dignité, que les cabinets recommanderaient à notre adoption comme propre à consolider la paix européenne.

« Nous ne saurions dire trop haut combien les puissances ont montré, dans la

tâche qu'elles s'étaient imposées, d'esprit d'impartialité et de désir sincère d'arriver, par un équitable et honorable arrangement, au but de leurs efforts.

« Après l'échange des ratifications, le gouvernement publiera le texte du traité qui vient d'être signé, mais il peut, dès à présent, en indiquer les principales dispositions. Le préambule de cet acte diplomatique expose que le roi des Pays-Bas, Grand-Duc du Luxembourg, présente en considération le changement apporté à la situation du Grand-Duché, par suite de la dissolution des liens qui l'attachaient à l'ancienne confédération germanique, a invité l'empereur d'Autriche, le roi des Belges, l'empereur des Français, la reine de la Grande Bretagne, le roi de Prusse et l'empereur de Russie, à réunir leurs représentants en conférence à Londres, afin de s'entendre avec les plénipotentiaires du roi Grand-Duc, sur les nouveaux arrangements à prendre dans l'intérêt général de la paix. Les souverains ont accepté cette invitation et ont réclué, d'un commun accord, de répondre au désir que le roi d'Italie a manifesté de prendre part à une délibération destinée à offrir un nouveau gage de sûreté au maintien du repos général.

« Le Grand-Duc a déclaré qu'il maintient les liens qui rattachent le Grand-Duché à la maison d'Orange-Nassau. Cette déclaration a été acceptée et il en a été pris acte. Le Grand-Duché a été déclaré Etat neutre, et sa neutralité a été placée sous la sanction de la garantie collective des puissances signataires, à l'exception de la Belgique qui est elle-même un Etat neutre.

« Il a été convenu, en outre, que la ville de Luxembourg cessera d'être une ville fortifiée et que le roi Grand-Duc se réserve d'y entretenir le nombre de troupes nécessaire pour y veiller au maintien du bon ordre.

« Le roi de Prusse déclare en conséquence que ses troupes actuellement en garnison dans la forteresse, recevront l'ordre de procéder à l'évacuation de la place, immédiatement après l'échange des ratifications.

« On commencera simultanément à retirer l'artillerie et les munitions; pendant cette opération qui s'achèvera dans le plus court délai possible, il ne restera dans la place que le nombre de troupes indispensable à la sûreté et à l'expédition du matériel de guerre.

« Le Grand-Duc s'est engagé, de son côté, à prendre les mesures nécessaires afin de convertir la place en ville ouverte,

au moyen d'une démolition qu'il jugera suffisante pour remplir les intentions des puissances. Les travaux commenceront après la retraite de la garnison et s'effectueront avec tous les ménagements que réclament les intérêts des habitants.

« Les ratifications doivent être échangées dans l'espace de quatre semaines au maximum.

« Ce traité répond parfaitement aux vues du gouvernement français. Il fait cesser une situation créée contre nous dans de mauvais jours et maintenue depuis 50 ans; il donne à notre frontière du Nord la garantie d'un nouvel Etat neutre; il assure au roi des Pays-Bas Grand-Duc de Luxembourg une entière indépendance.

« Non-seulement il supprime les causes d'un conflit imminent, mais encore il donne de nouveaux gages à l'affermissement de nos bons rapports avec nos voisins et à la paix de l'Europe. — Le gouvernement de l'Empereur pense qu'il doit se féliciter d'avoir obtenu ces résultats et d'avoir pu, en même temps, constater combien les sentiments des puissances à notre égard se sont montrés équitables et amicaux.

« Il serait inutile de faire ressortir ce fait que, pour la première fois peut-être, la réunion d'une conférence, au lieu de suivre la guerre et de se borner à en sanctionner les résultats, a réussi à la prévenir et à conserver à l'Europe les bienfaits de la paix.

« Il y a là un indice précieux des tendances nouvelles qui prévalent de plus en plus dans le monde et dont tous les amis des progrès pacifiques et de la civilisation doivent se réjouir.

DÉPÊCHES TÉLÉGRAPHIQUES

L'Agence Havas nous transmet les dépêches télégraphiques suivantes :

AUTRICHE.

Vienne, 12 mai, 1 h. du soir.

La minorité du Reichsrath paraît assurée à M. de Beust.

Après le vote de l'adresse le ministère Cisleithanien sera remanié et des négociations s'ouvriront avec la Hongrie.

M. Becke, ministre actuel des finances serait désigné comme internonce d'Autriche à Constantinople en remplacement du baron de Prokest.

ITALIE.

Florence, 12 mai, soir.

M. Ferrara, ministre des finances, a été élu député par le collège d'Andria.

L'Italie confirme la nouvelle que le Roi ira à Paris au commencement de juin. Le duc et la duchesse d'Aoste iront également visiter l'Exposition.

CORRESPONDANCE PARTICULIÈRE

du Journal de Roubaix.

Paris, 12 mai.

La paix est signée; le *Moniteur* l'a annoncé le matin. Ce fait va porter la joie dans le cœur de la majorité des français et causera de vifs regrets à une certaine minorité. C'est là le sort ordinaire des actes de tout gouvernement de ne jamais pouvoir contenter tous les partis à la fois, et il en sera pour l'adhésion du gouvernement impérial aux résolutions de la conférence de Londres comme pour tout ce qu'il a fait jusqu'à présent; elle provoquera, des jugements contradictoires. Nous ne pouvons que saisir en passant quelques-unes de ses appréciations.

Il y avait deux catégories de partisans de la paix; les uns réprochent toute lutte qui fait couler le sang, qui gaspille l'épargne des nations ou les écrase de dettes, qui envenime les animosités traditionnelles et réveille les haines de races; ce sont les humanitaires, ce sont les démocrates; ce sont aussi quelques hommes d'opposition qui supposaient le Gouvernement prêt à se lancer dans de nouvelles aventures. Les autres sont les industriels, les négociants, tous ceux dont les intérêts peuvent être compromis par la guerre.

Il est plus facile de faire le compte et d'apprécier les sentiments de ceux qui demandaient la guerre. Il y a d'abord une partie de l'armée qui, naturellement, souhaite toujours faire campagne; puis, il y a le grand parti des chauvins, plus consistant de ce qu'on ne le suppose, qui voudrait que la France profitât de l'occasion pour reconquérir ses frontières naturelles. Je ne compte pas parmi les chauvins M. de Girardin et son journal *la Liberté* qui déclarait que la France ne doit être bornée que par le Rhin, les Alpes, les Pyrénées et la mer. M. de Girardin ressemble à ces avocats autrefois appelés Rhéteurs, qui défendaient indifféremment et selon l'occasion des causes les plus diverses, et qui essaient de tromper le public et eux-mêmes sur le but de leur vie. De même M. de Girardin se fait ou veut se faire illusion en prétendant qu'il fut le défenseur de la liberté. C'est un sophisme que tout son talent n'a pu faire accepter au public. Pour en revenir aux clauvins, nous devons constater

FEUILLETON DU JOURNAL DE ROUBAIX.

DU 15 MAI 1867.

— 24 —

LES ROQUEVAIR

— XV —

(Suite. — Voir le JOURNAL DE ROUBAIX du 12 mai).

— Il faut pourtant que rien ne gêne la liberté de vos mouvements; car enfin, monsieur, puisque vous me forcez de vous assassiner, encore faut-il qu'après cela je me trouve le moins de remords possible.

— On n'assassine pas quand on se bat loyalement.

— Je suis de votre avis, monsieur; mais on ne se bat loyalement que lorsqu'on se bat à forces égales. Or, c'est de quoi l'on ne s'occupe jamais. Vous êtes fort adroit, je le sais, monsieur, et vous avez une force ordinaire, très-ordinaire; vous l'avez vu, je suis beaucoup plus fort que vous, et, comme j'ai causé avec Blanchard, je

sais aussi qu'à l'escrime je suis plus adroit que vous. Ensuite, j'ai un sang-froid qui ne m'abandonne jamais; vous, vous perdez le vôtre au bout de quelque temps de résistance. Alors, vous le savez, les chances de l'adversaire se doublent. Si je me battais avec vous ayant l'avantage de l'adresse et du sang-froid, si j'usais de ma supériorité sur vous, dans ma pensée je serais un assassin.

— Si je me battais, dites-vous? est-ce que vous ne voulez plus vous battre? Mais je le veux, moi!

— Si j'ai choisi l'épée, continua Paul sans paraître s'apercevoir de l'interruption de son adversaire, ne croyez pas que ce soit parce que cette arme m'est plus familière que le pistolet; non, c'est dans votre intérêt.

— Dans mon intérêt.

— Dans votre intérêt, monsieur, dit Paul, et j'ajoute aussi dans le mien. Je suis l'offensé; j'ai donc le droit de tirer le premier; dans ce cas votre vie m'appartient. Je puis vous tuer, mais je ne saurais en venir à cette extrémité. Vous m'avez traité de lâche, et le mot, j'en conviens, a mal sonné à mes oreilles. Vous m'avez traité fort insolamment sur ma faiblesse physique; je crois vous avoir prouvé qu'elle n'est qu'apparente. La leçon que je vous ai donnée suffit à mon orgueil, si toutefois un homme doit se trouver humilié de ne

pas avoir l'apparence d'un Hercule. J'ai répondu comme je le devais à des provocations de mauvais goût. Je vous ai amené à désirer de vous mesurer avec moi; cette gloire me suffit.

A présent, si j'allais sur le terrain, ne voulant pas vous envoyer une balle dans la tête ou dans la poitrine, je serais forcé de tirer en l'air. Peut-être ne verriez-vous dans cette action que le désir d'être épargné ou une maladresse, ce qui serait très-piquant pour moi. Il faudrait donc vous faire une légère blessure; mais la blessure la plus légère peut devenir grave. Je répondrais bien de vous envoyer une balle de telle sorte que le coup ne fût pas mortel par lui-même, mais il pourrait le devenir, car l'humiliation d'avoir été vaincu par un si chétif adversaire peut enflammer le sang. La vie d'un homme est à mes yeux trop précieuse pour que je puisse consentir jamais à la risquer ainsi. A l'épée, monsieur, ce sera autre chose: je serai sûr de vous et de moi.

— Tout ce que vous dites là, monsieur, me donne un désir plus ardent de mettre à l'épreuve cette merveilleuse adresse que vous vantez avec un peu d'outrecuidance, je vous en avertis.

— Que voulez-vous! dit Paul avec bonhomie, vous avez cherché à m'humilier, je cherche à me réhabiliter; je crois même que j'ai quelque peu réussi. Mais voilà de

magnifiques pistolets; sont-ils chargés?

— Ils le sont.

— Eh bien, regardez-là, dans le jardin, ce beau cerisier sur lequel il reste à peine quelques fruits. Voyez-vous ce petit oiseau lissant ses plumes, à l'extrémité de la branche où se trouve un bouquet de cerises?

— Je le vois très-bien.

— Je ne veux pas le tuer, ce gentil petit animal, mais seulement un peu l'effrayer; il va s'enfuir à tire-d'aile, et le bouquet de cerises tombera au pied de l'arbre.

Et visant légèrement, Paul fit partir la détente du pistolet. L'oiseau s'envole, et après avoir tourné quelques secondes dans les airs, il revient se placer sur l'arbre. Les cerises étaient tombées sur le sable.

M. Jacques considérait Paul avec une surprise sans égale. Ses sens se calmaient; il n'y avait pas là de témoins pouvant jouir de sa confusion, et son orgueil était par cela même de bien meilleure composition.

Il commençait à se repentir d'avoir insulté un homme qu'il ne jugeait plus lui être inférieur sur aucun point.

— Je reconnais que vous tirez admirablement, monsieur Sardan; mais, dans un duel où votre adversaire devrait tirer

le premier, votre supériorité pourrait vous être inutile.

— Pour que je ne tirasse pas le premier, il faudrait que je fusse l'offenseur. A cela, je n'ai qu'une réponse à vous faire: je n'offense jamais personne volontairement.

— Soit; mais involontairement, cela peut arriver.

— Dans ce cas, je n'hésiterais pas un instant non à faire des excuses, — on n'en doit que pour une offense volontaire, — mais à expliquer mes paroles et mes actions.

— Et si l'on refusait d'accepter vos explications?

— Alors je trouverais fort déraisonnable d'offrir une épée ou des pistolets comme moyens de conviction.

— Et quelle que fût l'offense que vous pourriez recevoir, vous n'en demanderiez jamais raison?

— Non, en vérité; car alors toutes les chances seraient pour moi. Que voulez-vous, monsieur! c'est peut-être une bizarrerie, mais je mets la vie d'un homme fort au-dessus des blessures que mon orgueil peut recevoir. Selon moi, je vous le répète, celui qui connaît sa supériorité en use est un assassin; voilà pourquoi je ne me battrais jamais. Ne pas user de ses avantages serait s'exposer à être tué;